



1. PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE P.O.S.
- A. LE ZONAGE: ZONES ET SECTEURS
- Limite de zone
 - UA Désignation de zone
 - UAa Désignation de secteur de zone
- B. LES EMPLACEMENTS RESERVES
- A3 Numéro de repérage
 - 8 Emprise
 - Voies publiques
 - à créer
 - à élargir
 - à élargir (cas de faible élargissement)
 - Ouvrages publics ou espaces verts publics
- C. LES AUTRES INDICATIONS
- Recul par rapport à l'axe (R) des voies publiques (hors agglomération)
2. RENSEIGNEMENTS DIVERS
- Périmètre A.O.C
 - Plan d'exposition aux risques naturels (Bruche) et zones à risque d'inondation
 - P.A.E. (Programme d'Aménagement d'Ensemble)
 - Zone de nuisance acoustique
 - Plan de Prévention des Risques d'Inondations de la Moselle
 - Zonage réglementaire : zone orange
 - Zonage réglementaire : zone jaune
 - Bande de 100 mètres: construction de sous-sols interdite sous la cote de référence